



RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2023

Edito



Isabelle Fougeray, Présidente du SMALM

En tant que présidente, je tiens en premier lieu à remercier les 2 collectivités membres du syndicat mixte et leurs représentants pour leur soutien et engagement envers l'aéroport de Laval et de la Mayenne. Soutien qui a nous a permis de relever de nombreux défis sur ses 4 dernières années.

2019, changement de gouvernance avec la sortie de la CCI du SMALM ; 2020, la crise sanitaire qui a réduit drastiquement l'activité de la plateforme pendant 2 années ; 2021, marquée par plusieurs mouvements de personnel ; 2022, une situation financière délicate.

Afin de relever ces défis, dès début 2022, le SMALM a réalisé un audit métier, organisationnel et financier.

Depuis, les élus du SMALM ont travaillé ardemment pour maintenir la qualité des services aéroportuaires, et je suis particulièrement fier et reconnaissante du personnel de l'aéroport, dont le travail sans relâche et leur dévouement ont permis d'assurer le bon fonctionnement de notre aéroport. Nous avons su prendre des décisions stratégiques pour optimiser nos ressources et assurer dès ce début d'année 2024 une meilleure efficacité opérationnelle.

Cependant, le projet de réfection de la piste en enrobée, initialement prévue en 2023, a dû être reporté en 2025. Le SMALM ne peut financer seul cet investissement lourd et un engagement de ses partenaires financiers est indispensable.

Nous espérons vivement que nous aurons une confirmation de nos partenaires en 2024 pour cette réalisation de travaux en 2025. Nous restons déterminés à réaliser ce projet afin d'assurer la sécurité et les conditions de vol de nos usagers, témoignage de notre engagement vers l'excellence opérationnelle.

En ce qui concerne nos missions, notre aéroport joue un rôle essentiel dans divers domaines : l'aviation d'affaires, les vols d'état et sanitaires, ainsi que les activités associatives. A travers l'aviation d'affaires, notre tissu économique local peut se développer. En facilitant les déplacements d'affaires et en favorisant les échanges commerciaux, notre aéroport contribue à stimuler la croissance économique et à favoriser des opportunités d'emplois sur notre territoire.

En conclusion, je tiens à remercier, de nouveau, le soutien et l'engagement des membres du SMALM envers l'aéroport de Laval et de la Mayenne. Ensemble, je suis convaincue, qu'en 2024, nous continuerons à progresser et à œuvrer à la prospérité de notre aéroport.

ORGANISATION DE L'AEROPORT

I – LA GOUVERNANCE

L'aéroport de Laval et de la Mayenne est géré par le Syndicat Mixte ouvert de l'aéroport de Laval et de la Mayenne (SMALM), établissement public administratif.

Il assure :

- la gestion et l'entretien de l'ensemble des installations de l'aéroport
- l'organisation des activités annexes liées à ces installations.

Les membres du SMALM sont

- La communauté d'agglomération de Laval : Laval Agglomération
- le conseil départemental de la Mayenne

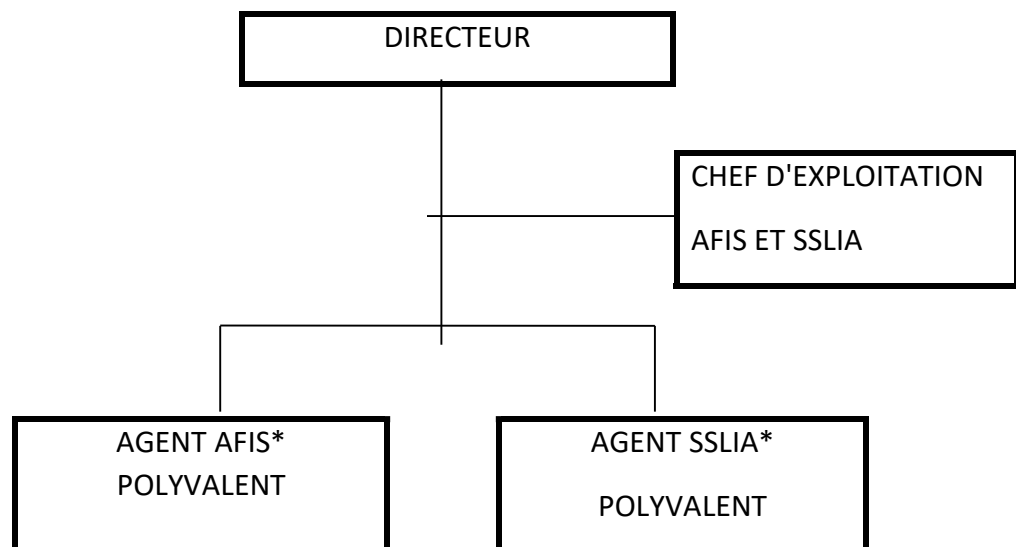
Chaque membre est représenté par

- 4 élus titulaires et 4 élus suppléants désignés par les organes délibérants des membres.

La Présidente depuis le 23 août 2021 est madame Isabelle Fougeray, élue de Laval Agglomération.

II – LE PERSONNEL DE L'AEROPORT

4 agents assurent l'exercice des missions de l'aéroport



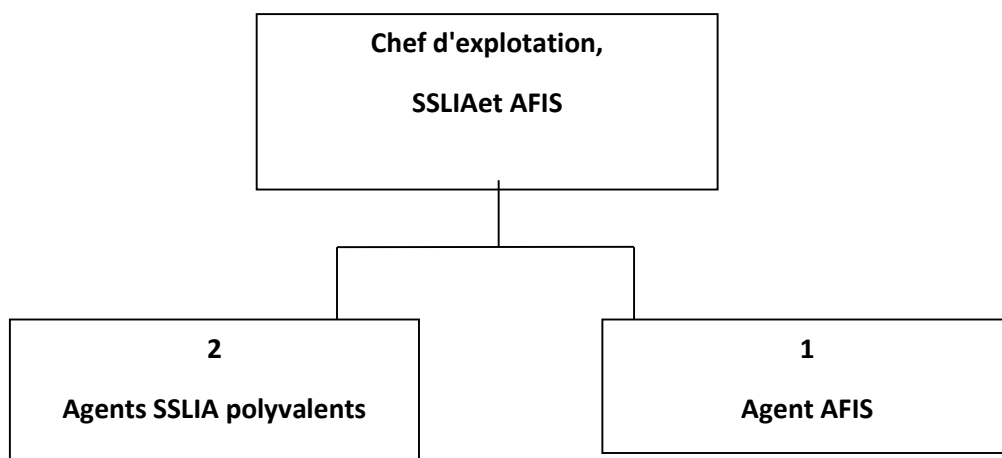
* SSLIA : service et de lutte contre l'incendie des aéronefs

* AFIS : Aerodrome Fligt Information Service

A cet effectif, il faut ajouter 2 mises à disposition d'agent. Un par le CD 53 pour le suivi comptable et l'autre par Laval agglomération en tant que conseiller technique (juridique, administratif etc) et une convention de prestation de service pour le SMS (Safety Management System soit le système de gestion de la sécurité).

Par délibération du 13 octobre 2023, le comité syndical a décidé suite au départ du directeur, le 18 décembre 2023 de ne pas le remplacer, et d'avoir une équipe de 3 pompiers d'aéroport afin de permettre un meilleur fonctionnement, un développement et une meilleure image de l'aéroport.

L'organisation deviendra donc la suivante :



Les 2 mises à disposition d'agents et la convention de prestation de service pour le SMS (Safety Management System soit le système de gestion de la sécurité) sont conservés. A noter que la personne qui assure le SMS cessera la prestation de service au 31 mars 2024. L'agent de Laval Agglomération mis à disposition aura également cette mission à compter du 1^{er} avril 2024.

II – L'INFRASTRUCTURE

1. Piste bitumée 1662m (VFR et IFR) + piste en herbe 1440m (VFR)
2. Parkings avions + véhicules
3. Aérogare, salle de réunion, salon VIP
4. Services aéroportuaires (AFIS, SSLIA, avitaillement, accueil...)

L'ACTIVITE DE L'AEROPORT

I – LES MISSIONS

1. Aviation d'affaires (5 avions)

- Simple propriété
- Copropriété – GIE (Groupements d'Intérêts Economiques)
- Air Mayenne groupe Actual



2. Vols d'Etat et sanitaires

- Transports d'organes et humanitaires
- Évacuations sanitaires
- Entraînement aérien militaire (Armée de l'air, Marine nationale...)

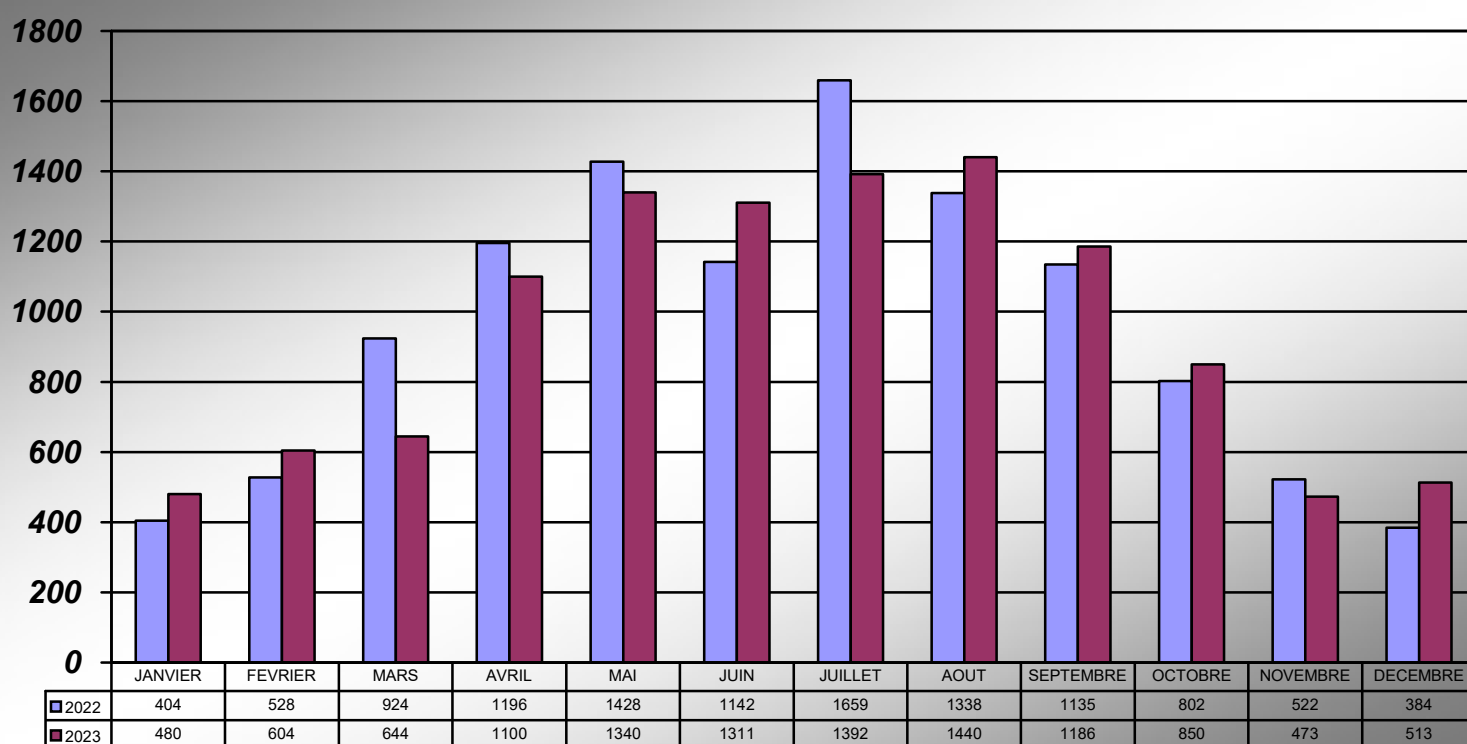


3. Activités aéronautiques associatives et privées

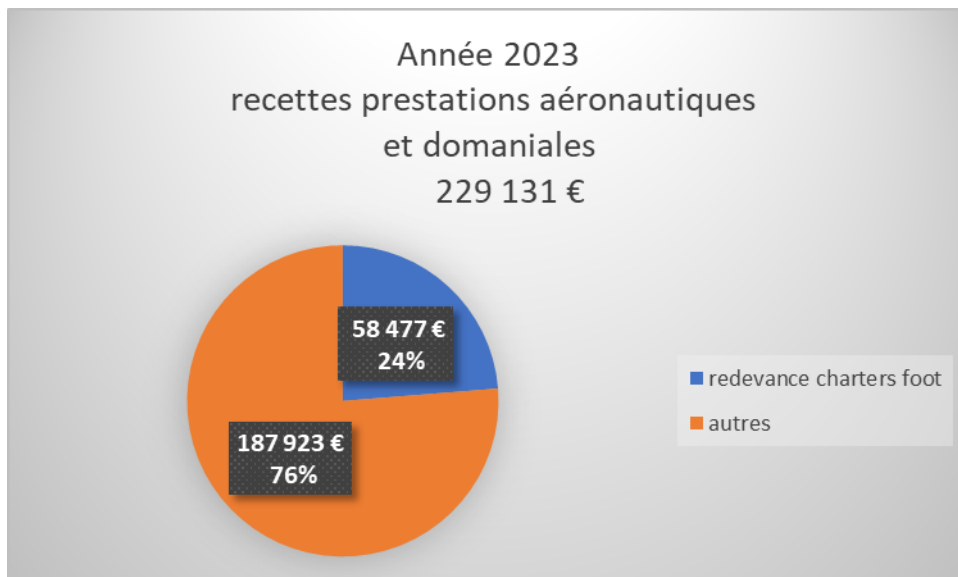
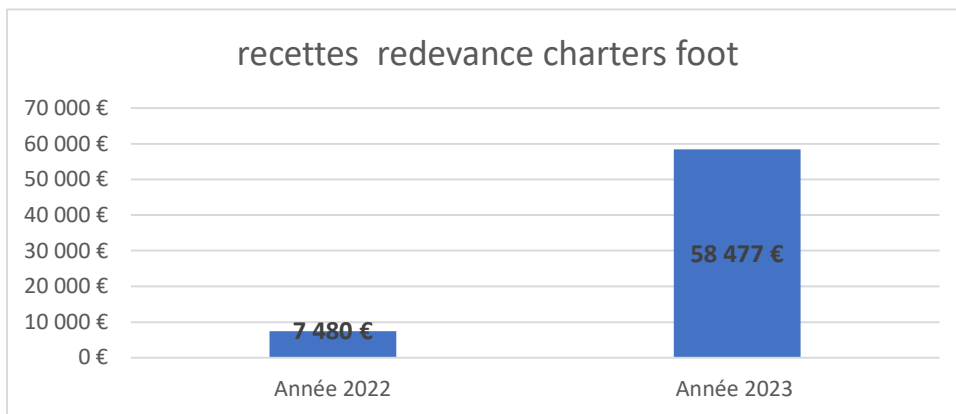
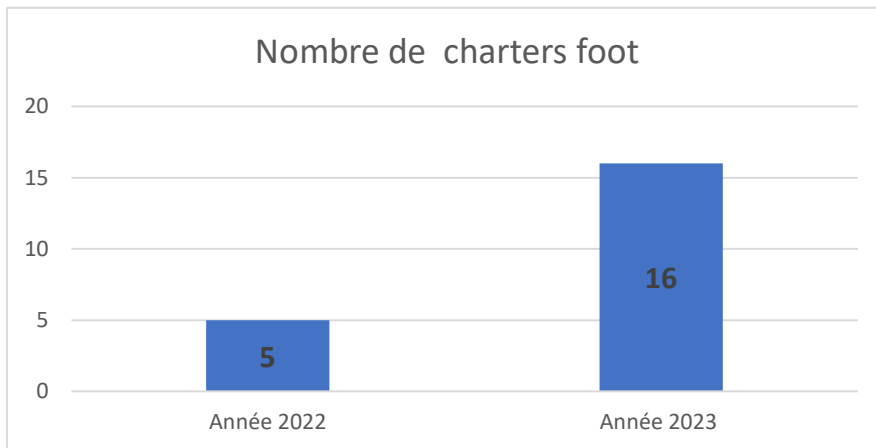
- Aéroclub de la Mayenne
- Centre Ecole de Vol à Voile de la Mayenne
- Laval Parachutisme
- Espace Club ULM
- Amicale des Pilotes Lavallois
- Aéronefs privés

II – TRAFIC ANNEE 2023

NOMBRE DE MOUVEMENTS AEROPORT DE LAVAL ET DE LA MAYENNE 2022 / 2023



ACTIVITÉ LIÉE AUX CHARTERS FOOT



ASPECT FINANCIER

I – RECETTES

Une convention établie désormais entre les membres du syndicat mixte

Désormais une convention financière entre le SMALM, le Département et Laval Agglomération a été signée entre les 3 acteurs, fin 2023

La convention précise désormais les obligations de chacun, le montant prévisionnel des subventions de fonctionnement et d'investissement qui sont demandés chaque année aux membres du SMALM ainsi que les modalités de versement. Pour mémoire et par an, ces dotations s'élèvent à un maximum de 163 500 € en fonctionnement et 67 500 € en investissement, s'agissant de la gestion classique. Ces montants correspondent aux contributions financières fixées en 2020 pour permettre l'équilibre financier. Des subventions exceptionnelles peuvent néanmoins venir compléter au besoin, notamment en investissement du syndicat.

Recettes de l'exercice en €	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de Fonctionnement	467 486	485 946	738 788	677 776
70 - Produits des services	86 274	96 877	199 442	198 920
74 - Dotations et participations	365 444	372 276	410 841	254 654
<i>Dont CD53</i>	<i>163 500</i>	<i>124 500</i>	<i>146 750</i>	<i>65 000</i>
<i>Dont Laval Agglo</i>	<i>163 500</i>	<i>124 500</i>	<i>146 750</i>	<i>65 000</i>
75 - Autres produits	12 136	11 708	30 142	35 025
76 - Produits financiers	-	-	-	30
77 - Produits exceptionnels	3 632	5 085	96 072	184 599
78 - Reprises sur provisions	-	26 926	-	2 930
013 - Atténuation de charges	-	-	2 291	1 618
Recettes réelles d'investissement	135 000	135 000	67 500	135 000
13 - Subventions d'investissement	135 000	135 000	67 500	135 000
<i>Dont CD53</i>	<i>67 500</i>	<i>67 500</i>	<i>33 750</i>	<i>67 500</i>
<i>Dont Laval Agglo</i>	<i>67 500</i>	<i>67 500</i>	<i>33 750</i>	<i>67 500</i>

- Dotations des membres du SMALM

On constate que depuis 2021, le montant de la dotation en fonctionnement demandé n'est pas le montant maximum prévu.

- Produits des services

Ces produits correspondent à :

- redevance
- occupation du domaine public

On constate une augmentation des redevances principale due aux vols des charters foot.

II – DEPENSES

- Un budget toujours assujetti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA.

- Un budget exonéré du paiement de la taxe sur les salaires : Le syndicat a donc récupéré l'indû versé sur les 3 exercices 2020 à 2023 pour un montant total de 36 199,33 €.

	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de Fonctionnement	478 169	484 572	441 421	553 500
011 - Charges à caractère général	215 743	223 705	212 799	322 789
<i>Dont IS</i>	<i>24 375</i>	<i>7 092</i>	<i>46 879</i>	<i>122 352</i>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	232 223	231 354	190 147	194 928
65 – Autres charges de gestion courante	-	394	3 950	326
66 – Charges financières	28 703	24 612	22 147	32 860
67 - Charges exceptionnelles	-	2 733	3 572	2 301
68 – Dotations aux provisions	1 500	1 774	8 806	296
Dépenses réelles d'investissement	182 498	146 189	161 152	147 740
16 – Emprunts et dettes assimilées	156 009	146 068	143 361	114 102
20 – Immobilisations incorporelles	-		9 310	29 984
21 – Immobilisations corporelles	26 489	121	8 481	3 654

III – AUTOFINANCEMENT

	Recettes réelles fonctionnement	Dépenses réelles fonctionnement	Autofinancement brut
2020	467 486	478 169	- 10 683
2021	485 946	484 572	1 374
2022	738 788	441 421	297 367
2023	677 776	553 500	124 276

IV – DETTE

